

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

LEGER BROUSSEAU, Editeur et administrateur

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA
17 Avril 1891.—No 38

L'ORPHELINÉ

DES

CARRIÈRES DE JAUMONT

(SUITE)

Ce monsieur Bernard recevait bien d'autres lettres, signées de noms plus ou moins faux, mais les écritures lui étaient trop connues pour ne pas reconnaître à première vue celles qui lui arrivaient du her Grostein, de Wilfrid, du digne Founard et autres correspondants ; il en faisait un résumé exact et, courrier par courrier, expédiait les renseignements au quartier général allemand, mais cette fois, en signant de son vrai nom de famille, baron kuntz von Reichenberg, Stoltenfeld, celui du her colonel, qui s'occupait de botanique et autre chose.

C'est ainsi qu'en croyant écrire à ses parents, Fritz écrivait en réalité au pieux et loyal roi Guillaume.

L'armée allemande, ainsi parfaitement renseignée, se groupait silencieusement sur le point le plus vulnérable, prête à se jeter en masse sur la plus faible de nos divisions, à l'écraser sous le nombre, et à s'enfoncer au cœur même de l'Alsace et de la Lorraine, en débordant sa marche dans les forêts, dont chacun de ses officiers possédait les cartes les plus exactes, et où l'attendaient des espions, pis que cela, des traîtres, dont l'infamie était payée à prix d'or.

Ignorant tout ce qui se passait, l'armée française, au lieu de se concentrer sur un point, s'étendait le long de la frontière, sur une ligne de près de soixante lieues, et par conséquent sans profondeur.

Wilfrid se frottait les mains.
—Evidemment, répétait-il, les Prussiens vont être enveloppés.

—Moi, disait Georges, si j'étais l'empereur, je formerais de toute mon armée une seule colonne, je franchirais le Rhin et je marcherais droit sur Berlin.

Schultz haussait les épaules.

—Et pendant ce temps, ajoutait-il, les Prussiens marcheraient de leur côté sur Paris et, deux ou trois jours, nous les verrions à Sainte-Marie, brûlant nos maisons, ravageant nos terres, semant partout la désolation. Merci, je ne me soucie pas d'une seconde invasion !

—Un invasion ! Oh ! nous nous leverions comme un seul homme, s'écriait Georges.

—Dieu nous préserve de voir ces choses ! murmuraient Mme Schultz, Prions pour qu'un pareil malheur n'arrive pas.

Et, en effet, l'excellente femme, malgré sa frêle santé, passait ses journées à prier et, par avance, à préparer du linge et de la charpie pour les pauvres blessés, quelle que fût leur nationalité.

Elle n'était pas la seule, bien d'autres femmes, y compris Marie et Marguerite, s'associaient à elle dans cette pieuse œuvre de miséricorde, et, le soir, l'église était trop petite pour contenir la foule qui venait implorer la puissante protection de la paroisse, la Mère de Celui entre les mains duquel se trouve le sort des nations.

Comme toujours, Wilfrid se faisait remarquer par sa pieuse assiduité aux exercices religieux, et, de sa voix la plus émue, entonnait le cantique de Notre-Dame de la Victoire.

Agenouillé près de lui, Guillaume le braconnier priait avec un ferveur impétueux, qu'on eût dit un furieux.

Cette ferveur religieuse était tellement accentuée, que la bonne Mme Schultz en fut elle-même scandalisée, malgré son excessive charité.

—Mon ami, lui dit-elle, un soir, en sortant de la bénédiction, je sais que tu es un bon chrétien, mais réellement, tu te donnes trop de mouvement pour attirer l'attention de notre sainte Mère ; on oroitait que tu te fîches au lieu de réciter tes prières.

—Pardonnez-moi madame, si je fais comme c'est en effet, pour que notre bonne Mère m'écoute et exauce la prière que je lui fais. —Que lui demandes-tu donc ? fit Marie, en souriant.

—Tenez mademoiselle, répondit le braconnier, en pulvérisant, sous son talon, une motte de terre, je lui dis : Douce sainte Mère, dévasez comme cela les Prussiens, les Badois et toute cette vermine allemande jusqu'au dernier, parce que ce sont des hérétiques, ennemis de la France.

—Ta prière n'est pas chrétienne, Guillaume ; souhaite la victoire aux Français, demande-la pour eux, mais ne désire pas la mort de nos ennemis.

—Au contraire, madame, car s'ils ne sont tués, ils nous tuent !

Tous les efforts de la femme du brasseur échouèrent devant ce raisonnement.

Wilfrid, qui avait rejoint les dames, écoutait en souriant ; quoique Prussien de naissance il prit parti pour l'Alsacien.

—Excusez-le, madame, dit-il son intention est bonne et Dieu lui pardonnera de ne pas comprendre de trop subtiles distinctions.

—A ! vous croyez que je ne fais pas distinguer, répondit, avec colère, le braconnier, se méprenant sur le sens de la phrase du teneur de livres, c'est bien ce qui vous trompe, je distingue bien un lièvre d'un lapin à trois cents pas, et un ulhan est plus gros qu'un lièvre. Je ne suis, Dieu merci, ni sourd ni aveugle.

Voilà comment tu es, Guillaume, tu t'emportes sans comprendre, interrompit Mme Schultz ; M. Wilfrid ne te disait pas cela.

—Qu'il dise ce qu'il voudra, grommela le braconnier, sans écouter l'explication ; ça ne m'empêchera pas, si un Prussien ne passe à portée, de le décrocher proprement.

La soirée était si calme et si belle, après une journée brûlante, que les habitants de Sainte-Marie, au lieu de rentrer dans leurs maisons, après la prière, s'étaient arrêtés sur la place, où il eussent des événements probables de la guerre.

On sait ce que c'est que la politique de village.

Celle des paysans et des ouvriers de Sainte Marie, pouvait n'être pas parfaitement raisonnée, mais assurément, elle était très-patriotique.

Comme la littérature du jour et les sottises soi-disant philosophiques des grands penseurs à la mode n'avaient pas pénétré jusqu'à Sainte-Marie, il eût été inutile de chercher dans le village des francs-maçons, des trinités de Belleville, ou des sectateurs de mènes, mais on y aurait trouvé comme partout, des optimistes, ne voyant qu'en beau, et des pessimistes, mettant tout au plus mal.

Quant, aux libres penseurs, le maire seul, sorte d'idiot, saturé de la prose du *Siècle*, auquel, il était abonné, et qui avait souscrit pour une somme de 50 centimes en l'honneur de Voltaire, pouvait passer pour leur unique représentant ; mais il se mêlait peu à vulgaire et tuait ses soirées dans une sorte de cabaret fréquenté par les voituriers de passage.

Ce soir-là, comme d'habitude, il déblâtait, en compagnie de deux ou trois buveurs, de son secrétaire et du garde Brückner, contre la superstition de ses administrés et, en particulier, contre celle de la famille Schultz que sa piété ridicule lui faisait soupçonner violemment d'appartenir à la faction légitimo-cléricale.

Il va sans dire que ce digne magistrat n'eût point parvenu à l'écharpe municipale, que grâce à l'appui du brasseur et du curé, qui flattaient alors, mais que depuis l'heureux succès des d'ameux plébiscite, il ne cessait de dénoncer au préfet, comme des individus dangereux et hostiles à l'empire.

M. Couderc pensait que ces petites calomnies pourraient le mettre en relief et lui attirer un jour la croix d'honneur, si largement prodiguée aux magistrats zélés.

Le garde-forestier abondait, pour des raisons à lui particulières, dans le sens du mardarin de village ; pour ce qui est du secrétaire, il ne croyait pas pouvoir être d'un avis différent de celui de M. le maire, et approuvait respectueusement tout ce que disait son supérieur.

En politique comme en religion, il est rare que les controverses ne dégénèrent pas bientôt en dispute, aussi parmi les auditeurs d'un cercle, dont le curé, M. Scholtz, l'instituteur, un trembleur, et Georges occupaient le centre, les voix commençaient-elles à s'élever.

Tout-à-coup il se fit un grand silence, puis, par un mouvement spontané, les différents groupes se portèrent rapidement vers la route, sur laquelle on entendait le galop d'un cheval.

C'était un cavalier, se rendant en toute hâte de Metz à Briey, chef-lieu du canton.

—Place ! place ! cria l'estafette ; je suis pressé.

—Qu'y a-t-il ? demanda-t-on de toutes parts.

—Une victoire, répondit-il.

—Où cela ?

—A Sarrebruck, fit-il, sans s'arrêter ; voici les détails.

Et il jeta une feuille de papier, que Georges saisit au vol.

(A suivre)

ILLUSTRATED QUEBEC

LE BUDGET DU PAPE

L'excellente revue catholique de Munich, l'*Historisch politische Blätter* a publié récemment une instructive étude sur le budget du Vatican. On sait les appréciations aussi fausses que malveillantes, qui ont cours à ce sujet parmi la presse libérale de tout le pays, notamment celle d'Italie. Tantôt, on représente le Pape comme disposant de millions sans fin, entouré d'un luxe asiatique et exploitant pour des vues intéressées et cupides la foi des fidèles. Tantôt changeant de tactique, on assure que le denier de Saint-Pierre touche à sa fin, ne rend plus un obole et que le Pape va être obligé d'accepter la rente de trois millions inscrite par le gouvernement italien, dans la loi des garanties. Ni si haut, ni si bas ! Certes les ressources du Saint-Père sont inférieures à la liste civile de la plupart des souverains de l'Europe, mais grâce à leur sage administration et à leur judicieux emploi, elles permettent dans une certaine mesure convenable si elle n'est pas absolument adéquate à tous les besoins de l'Eglise, le fonctionnement des principaux services du gouvernement pontifical et ecclésiastique.

Le travail des *Historisch Politische Blätter* est intéressant à consulter et répond pleinement aux calomnies de la presse hostile : nous le reproduisons ici en partie selon l'analyse qu'en donne un de nos confrères. Voici approximativement selon la revue munichoise de quelle façon sont réparties les sommes du budget pontifical.

1. A la disposition du Saint-Père, fr. 500,000

2. Les cardinaux 700,000

3. Pour les diocèses pauciers, 460,000

4. Préfecture des Palais apostoliques, 1,800,000

5. Secrétariat d'Etat, 1,000,000

6. Employés et fonctionnaires, 1,500,000

7. Ecoles et aumônerie pontificale, 1,200,000

Quelques mots d'explications sur ces différents postes.

Le demi-million mis à la disposition du Saint-Père sert à l'entretien de la maison du Pape, ain si qu'à toutes les dépenses qui ne sont pas comprises dans les autres titres du budget, comme insignes de décoration, cadeaux aux personnages princiers, achat d'objets d'art aumônes accordées *motu proprio* sans passer par les bureaux de l'Aumônerie.

Les cardinaux *in curia* sont tous à la charge du Saint-Père : le traitement minimum de chacun est de 20,000 francs somme plus que modeste, en égard au train de maison que leur haute dignité impose à ces princes de l'Eglise.

Le titre troisième s'explique de lui-même.

Le budget de la préfecture des palais varie entre un et demi et deux millions. Dressé annuellement par le Majordome, il comprend toutes les dépenses pour la Cour pontificale, le palais du Vatican et les autres palais immortels apostoliques l'entretien des musées et galeries, les frais de restauration des œuvres d'art (100,000 francs par an), la Floreria Apostolica et les jardins du Vatican. Il faut un véritable tour de force pour joindre les deux bouts " en présence de dépenses aussi multiples ! Notez bien que les traitements de tous les employés et fonctionnaires sont compris dans ce chapitre ; nous verrons tout à l'heure que le titre 6 (employés et fonctionnaires) a une tout autre signification.

Le ministère des affaires étrangères serait la dénomination du titre 5 dans tout autre Etat. Ce million doit suffire à couvrir les dépenses du ministère avec ses fonctionnaires nombreux et le traitement des nonciatures de première classe (Vienne, Paris, Madrid, Lisbonne) deux nonciatures de deuxième classe (Munich et Bruxelles), deux internonciatures (La Haye et Rio de Janeiro) et trois délégations apostoliques l'une pour l'Équateur, la Bolivie et le Pérou l'autre pour la Colombie, et la troisième pour San Domingo, Haïti et Venezuela). La

nonciature de Lucerne et les délégations pour le Chili et Costarica sont vacantes. Les sept autres délégations (Constantinople, Egypte, Grèce, Indes, Mésopotamie, Perse et Syrie) ont un caractère purement religieux et dépendant de la Propagande.

Nous avons déjà dit que le titre 6 (employés et fonctionnaires) ne concernait pas le traitement des employés et fonctionnaires au service du Saint-Siège. Ce chapitre ne comprend que les pensions des fidèles serviteurs du gouvernement pontifical qui refusèrent de passer au service du gouvernement italien. D'année en année, la mort diminue le nombre de ces fidèles ; actuellement le chiffre de ces pensions est déjà réduit à un million et demi.

L'entretien de la presque totalité des écoles catholiques de Rome ; l'insouciance et l'incurie du nouveau régime force le Saint-Père à multiplier ses secours aux indigents ; rien de surprenant à voir le budget grevé de 1,200,000 frs. Ce que l'Italie officielle entend à merveille, c'est de multiplier le nombre des indigents ; aussi voyons-nous les dépenses de l'aumônerie augmenter d'année en année !

En dehors de ces dépenses ordinaires, figure un lourd budget de dépenses extraordinaires. La Propagande, de la foi a déjà perçu trois subventions de 500,000 frs. chacune ; les Instituts et Académies romaines reçoivent des subsides ; les impressions d'ouvrages importants occasionnent des frais. Faut-il citer la restauration admirable de la Basilique de La. ran, qui a coûté plus de cinq millions.

Qu'on compare ce budget avec celui des autres gouvernements et on constatera comme toute dépense inutile peut s'éviter et quelle somme de bien peut être réalisée avec des ressources minimes !

Que l'on compare notamment ces chiffres avec ceux du budget italiens où s'engloutissent chaque année des centaines de millions sans profit aucun pour les contribuables et qu'on dise de quel côté se trouve la gestion honnête et la bonne administration.

On peut élever à près de trois cents millions les dépenses nécessitées par l'Erythrée depuis l'occupation de Massouah, et l'on voit aujourd'hui ce que le pays en retire : la honte et l'humiliation !

Nous conseillons donc aux journaux libéraux de se montrer désormais plus habiles ou plus prudents quand ils attaquent le sujet du Vatican.

Il y a certaines comparaisons qu'on ne devrait pas provoquer !

ILLUSTRATED QUEBEC

CHOSSES LITTÉRAIRES

A propos de *Thais* et de saint Pacôme (1)

Entre la belle dame de la cour de Versailles, poudrée à frimas, ajustée à miracle, une mouche au coin de l'œil et une autre au coin des lèvres, toute sa précieuse personne couverte des colifichets les plus rares et les plus compliqués, à la démarche étudiée mais imposante, aux gestes courts mais gracieusement arrondis, et la robuste fille de campagne, la tête serrée dans un foulard rouge, le corps libre d'entraves, les bras envalés, souples et d'une belle aisance, les dents blanches, et le rire éclatant, je laisse à décider laquelle mérite d'obtenir la palme. Si je me prononçais, en effet pour l'une ou pour l'autre, au nom d'un principe esthétique on ne manquerait pas de découvrir et d'alléguer un principe contraire qui récuserait le mien. De même et pour des raisons analogues, je me dispenserai de maudire ou d'exalter le dernier livre de M. France, lequel, par rapport aux simples récits d'Emile Souvestre ou Henri Conscience par exemple, est pur de plus de falbalas qu'il ne convient à une bourgeoise honnête d'en porter.

(1) *Thais*, par Anatole France, 1 vol. chez Calmann-Lévy.—Documents sur la vie de saint Pacôme, tirés des manuscrits coptes par M. Amélineau.

Thais est une œuvre cérébrale, je veux dire une œuvre conçue froidement, sans émotion et sans ardeur, sous l'unique préoccupation du style et des effets que peut produire le rapprochement et le cliquetis des mots. La littérature de la seconde moitié du dix-neuvième siècle compte déjà plusieurs tentatives, car il n'existe pas d'œuvre irréprochable en dehors d'un jet spontané et puissant. Le fait même d'attacher une si excessive importance au *métier*, aux procédés techniques de l'art d'écrire, décale le rhéteur qui vit aux dépens de l'écrivain.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans le cas de M. France c'est le sujet quel que peu singulier dont il a fait choix. Un moine oriental, l'abbé Paphnuce, poussé par un secret orgueil, entreprend de convertir *Thais*, fameuse courtisane d'Alexandrie. Il la convertit en effet, et *Thais*, étonnant par ses austérités le monde qu'elle avait étonné par ses scandales, meurt comme une sainte ; mais l'abbé Paphnuce, puni de son orgueil, se damne et meurt comme un réprouvé. Telle est cette inquiétante fiction, qui prête aux oraisons mystiques aussi bien qu'aux peintures voluptueuses, qui n'est à la rigueur qu'un développement de la parole évangélique et des versets du psalmiste, réunis pour glorifier les humbles d'esprit, mais sous la plume de M. France — on n'a pas de peine à le deviner — elle a pris un tout autre caractère.

De ces variations brillantes sur les paysages, du désert et sur les cirques d'Alexandrie, de ces dialogues philosophiques, de ces entretiens de l'abbé Paphnuce, se dégage une vive impression de scepticisme. Le dessin religieux qui forme le cadre du livre se réduit aux apparences trompeuses d'un décor de théâtre. Il semble d'ailleurs que sur ce point l'auteur n'ait même pas cherché à procurer l'illusion. Car s'il en était autrement, comment justifier, pour ne citer qu'un exemple, le langage étrange, impossible chez un chrétien, qu'il fait tenir à Théodore le Nubien ? Imprévues ou volontaires, les conclusions de *Thais* sont celles d'un esprit incrédule, élégant et désolé.

En ce qui touche la décence et la vraisemblance extérieures, les traits qui composent la vie de l'abbé Paphnuce sont choisis par M. France d'une façon assez exacte. Les moines orientaux se vouèrent fréquemment à des pénitences au premier abord excessives et bizarres. Toutefois, si leur institution dégénéra promptement, le manque d'une règle universellement acceptée, comme celle de saint Benoît en Occident, fut la cause unique de cette décadence. Pour comprendre au juste d'ailleurs le sens véritable et l'avantage moral de leurs austerités, il faut mettre en regard les cruautés et les débauches qu'égalait à ce moment l'empire romain.

Nous n'avons que de courts fragments et des renseignements incomplets sur l'existence des cénobites égyptiens. Ni les miracles pourtant, ni les merveilles de piété ne manquent à leur histoire. Il me semble intéressant de résumer pour les lecteurs de l'*Univers* la vie de saint Pacôme, abbé de Tabennisi, telle que M. Amélineau l'a tirée de nombreux manuscrits coptes. Ce travail de M. Amélineau a peut-être servi de source à M. France pour les détails de son livre, car saint Pacôme fut dans la réalité le disciple de Palémon, comme l'abbé Paphnuce dans le roman.

Pacôme naquit de parent païens, aux environs d'Esneh, village de la Haute-Egypte. Bien qu'il fût élevé dans la religion païenne, il portait en lui déjà les signes de la prédestination, et ses biographes nous ont conservé quelques traits de l'effroi qu'il inspirait aux démons et du pouvoir de sa vertu. C'est ainsi qu'un jour ses parents le conduisent dans un temple dédié aux divinités des eaux, c'est-à-dire aux crocodiles, et à la vue de l'enfant, toutes les divinités prennent la fuite. Plus tard, pendant un sacrifice, il jette à terre le vin béni qu'on lui présente, malgré le chagrin de son père et de sa mère, fort attristés d'ac-

tions qu'ils attribuent aux deux *gouroucs* roués contre leur enfant. Un autre jour enfin tandis qu'il portait la viande à des ouvriers qui travaillaient en pleine campagne, Pacôme fut attaqué par des chiens. Il eut peur, et un vieillard qui apparut dispersa ces animaux, mais ce ne fut que pour reprocher à Pacôme de désobéir à son père et de mépriser les dieux. Pacôme n'eut qu'à souffrir au visage du faux vieillard, et aussitôt Satan disparut. Des tentations plus délicates et plus périlleuses laissèrent Pacôme triomphant.

C'était alors l'époque de la persécution de Dioclétien. Lorsque l'empereur Constantin monta sur le trône, Pacôme avait près de vingt ans. A l'occasion d'une guerre contre le roi de Perse, il fut contraint de partir en qualité de recrue avec beaucoup de ses camarades. On traitait durement ces jeunes hommes ; ils descendaient le Nil pendant le jour, entassés sur une barque étroite ; pour la nuit on faisait halte à un village, et on les enfermait dans la prison. Dans quelques-uns de ces villages, Pacôme et ses compagnons virent des visiteurs leur porter de la nourriture et des paroles humaines. Fort surpris de cet empressement charitable, Pacôme s'informa quels étaient ces gens : on lui répondit que c'étaient des chrétiens. Telle fut sa première rencontre avec les disciples de Jésus.

Le voyage de Perse ne s'acheva point pendant que les nouveaux soldats apprenaient le métier des armes dans la ville d'Antinoë, arriva la nouvelle que l'empereur avait vaincu ses ennemis, et ce même temps l'ordre de licencier toutes les recrues. Pacôme reprit solitairement d'Esneh. Après quelques jours de marche, au delà d'un village nommé Schenesit, il rencontra sur la rive du Nil, proche d'un bois d'arbres épineux, un temple dédié à Sérapis et que les prêtres avaient abandonné.

Le désir de se fixer en cet endroit et de prendre le temple désert comme habitation, remplit soudainement l'âme du voyageur. Il y avait autour du temple quelques bandes de terrain où croissaient des palmiers ; Pacôme y créa un jardin, y cultiva des légumes. Il eut ainsi non seulement de quoi suffire à ses besoins, mais de quoi distribuer son superflu aux misérables qui passaient devant la porte et aux pauvres navigateurs du Nil. Ce genre de vie commença par surprendre : bientôt il édifica et attira dans le voisinage un grand nombre de chrétiens. Ce fut ainsi que, par un pente naturelle, Pacôme se trouva amené à recevoir le baptême.

Une épidémie lui permit de manifester les ardeurs de sacrifice dont il était brûlé. Avec un zèle extrême et la charité confiante de ceux qui abordent la vie et que l'ingratitude n'a pas encore blessés, il porta de chaumière en chaumière les consolations et les secours. Il fut témoin, peut-être victime, de profondes misères, indigence morale aussi bien que détresse matérielle. Quelles réflexions, quelles tristesses l'assaillirent ? Nous ne pouvons là-dessus que former des conjectures ; mais son désenchantement et son dégoût durent être bien vifs, car aussitôt après l'épidémie, laissant à un vieillard le soin d'entretenir sa maison et de cultiver son jardin, il abandonna Schenesit, pour se rendre dans la montagne, auprès du vieil ascète Palémon.

Arrivé devant la cellule, Pacôme frappa à la porte. Au bruit, Palémon regarda par la fenêtre, et dit d'une voix rude :

—Qu'as-tu à frapper de la sorte ? — Mon père, répondit Pacôme, je voudrais me faire moine sous ta direction ? — Ce que tu demandes, répliqua Palémon n'est pas peu de chose ; une foule de gens sont venus ici, comme toi, et n'ont pu persister dans le dessein qui les avait amenés. Et il commença de résumer les rigoureuses obligations d'un moine : passer une partie de la nuit en prière, travailler constamment à des ouvrages manuels, ne jamais goûter d'huile ou de vin, s'astreindre à des jeûnes sévères pendant l'hiver et pendant l'été.

(A suivre)

ANNONCES NOUVELLES

Via aux capitalistes—H. H. Guay. Société de Construction Permanente—C. Gourdeau. J. A. B. Langer, marbrier. Union St-Joseph.—L. Clod. Delisle. Avis.—A. C. Tourangeau. Soumissions.—E. Roy. Sonmissions.—L. Varkouhnet. A la Banque Nationale.—Madame Pennée. David Ouellet, architecte. La Banque Nationale.—P. Lafrance. Meubles à vendre ou à louer.—John Hearn. Pianos I Pianos.—Bernard, Fils & Cie.

UNE VOIX PATRIOTIQUE

Nous ne saurions laisser passer sans la signaler, la magnifique lettre circulaire que Mgr l'évêque de Sherbrooke vient d'adresser à son clergé, à propos de la colonisation. Le vénérable prélat s'élève, dans un langage d'une grande éloquence, contre l'idée annexionniste, en même temps qu'il s'efforce de conjurer le fléau de l'émigration :

Au point de vue religieux, comme au point de vue national, l'émigration de nos compatriotes aux États-Unis est une des plaies les plus profondes de notre pays, dit-il.

Voilà bientôt vingt siècles que cette douce parole a été chantée par le saint roi David : "Où il fait bon, qu'il est agréable pour des frères d'habiter ensemble !" Combien de nos frères qui, par leur exil volontaire, ne possèdent plus une demeure dans leur patrie, et qui bientôt n'auront plus d'affection pour elle parce qu'ils seront sans souvenirs et sans espérances.

Quitter le foyer domestique et sa terre natale pour aller demander à la prospérité d'un peuple voisin un bien être que l'on peut trouver dans son pays, quelle légèreté ! quel aveuglement !

Quelle est la véritable cause de l'émigration canadienne aux États-Unis ? Elle est multiple. Cette cause se trouve dans le désir de relaire une fortune perdue ou gaspillée au pays natal ; dans l'esprit de changement, d'aventure, chez une jeunesse inexpérimentée ; elle se trouve dans le luxe, l'impérialisme et mille autres excès déplorables ; elle se trouve dans un manque de patriotisme, dans cet egoïsme qui nous envahit, toujours prêt à sacrifier le bien public à l'ambition personnelle, et à placer l'intérêt particulier au dessus de l'intérêt général.

Est-ce le dévouement à son pays natal qui inspire toutes ces déclamations dans lesquelles on méprise tout ce qui est canadien, pour aller chercher ce qui est américain ? Est-il un véritable patriote celui qui, pour satisfaire un désir immodéré de renom et de fortune, préche l'annexion aux États-Unis, bien qu'il ne puisse ignorer, à moins d'être aveugle volontaire et obstiné, que l'annexion serait la ruine de tout ce que nos pères nous ont appris à aimer et à vénérer : nos institutions, notre langue, et nos lois ?

Amour de la patrie, ce n'est donc affaibli à ce point dans les cœurs ?

Doux souvenir de la maison paternelle, où se sont écoulés les beaux jours de l'enfance, est-ce donc, pour un grand nombre de nos compatriotes, effacé sans retour ?

Nos ancêtres, dont nous sommes si fiers d'être les descendants, doivent frémir dans le silence de leurs tombeaux, à la vue de cette émigration qui prive la patrie des bras et de l'intelligence de ses enfants.

Ah ! si nos familles canadiennes le voulaient sincèrement et efficacement, si elles employaient, pour l'établissement des enfants sur les terres nouvelles, l'argent qui se consume en pure perte pour le luxe et l'impérialisme, elles trouveraient dans notre heureux pays plus que ce qu'elles vont demander à un exil à la fois pénible et dangereux.

Plus loin, Sa Grandeur Mgr de Sherbrooke s'écrit avec l'enthousiasme d'une âme vraiment patriotique :

Un brillant avenir est réservé à notre pays. Voyez quels immenses territoires s'offrent à l'activité et à l'énergie de notre population ! Est-il un pays au monde où notre sainte religion jouisse d'une plus grande liberté, qui ait marché plus sûrement que le nôtre dans la voie du véritable progrès ? Quel changement pourrait donc tenter le peuple canadien ? Ne peut-il pas atteindre le but de ses nobles et légitimes aspirations, travailler en paix à l'agrandissement de son pays, contribuant par son travail et son intelligence à fonder une grande nation dans l'Amérique du Nord ?

Quelle ère de grandeur et de prospérité se lèvera sur notre pays, si tous les canadiens restaient au poste de l'honneur et du devoir !

Soyez soumis et fermement attachés à la constitution de votre pays ; ne travaillez pas imprudemment à détruire notre belle nationalité canadienne ; notre pays n'est pas à vendre ; le Canada est pour les canadiens.

Souvenez-vous des œuvres de vos ancêtres ; restez fidèles à vos traditions et à vos devoirs ; vous n'avez pas reçu pour mission d'être les serviteurs d'un peuple qui vous est étranger par sa langue, par ses lois et ses institutions.

Tous ensemble, chacun pour sa part et dans sa sphère, travaillons pour la gloire de Dieu et la prospérité de notre patrie.

Nous sommes heureux de faire écho à ces nobles paroles, et nous espérons que tous nos lecteurs sauront en faire leur profit.

C'est une voix d'évêque et de patriote qui vient de se faire entendre. Elle mérite d'être écoutée et comprise.

PETITE GAZETTE

Georges, roi de Grèce, doit renoncer au trône en faveur du duc de Sparte, son fils.

La Cour Suprême des États-Unis se prononcera, le vingt-sept de ce mois, sur la constitutionnalité du tarif McKinley.

Près de 1,000 colons français sont venus s'établir au Canada l'année dernière.

L'année dernière la navigation s'est ouverte le 24 avril, et trois jours après le premier steamer arrivait à Montréal. En 1889, la navigation s'est ouverte le 14 avril, mais le premier steamer d'Europe n'est arrivé que le 24 ou 25 avril.

L'élection de l'hon. Thos. McGreevy est contestée.

Les pétitionnaires sont MM. Frank Pennée et Ph. Gingras. Le dépôt exigé par la loi a été fait hier.

Les avocats des pétitionnaires sont MM. Amyot et Pinault.

A PROPOS DE NOTAIRES

Sous le régime français, la profession du notariat régulièrement organisée dans les trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, eut aussi des représentants attirés dans tous les postes ou établissements qui relevaient de près ou de loin du gouverneur de la Nouvelle-France.

Un des premiers soins de Cavalier de la Salle, devenu seigneur du fort de Frontenac, fut d'y établir un notaire dans la personne de Jacques de la Métairie. Le 27 mai 1679, l'assemblée de la petite colonie, et, c'est en présence de tous les colons, qu'il fit cette nomination. (1) La Métairie habitait le fort depuis 1677. (1) Il fut le premier qui y dressa un contrat. C'était l'acte par lequel de la Salle assurait aux Récollets la propriété de dix-huit arpents de terre près du fort sur les bords du lac Ontario.

Pendant le voyage que de la Salle entreprit pour faire la découverte de la Louisiane il emmena avec lui Jacques de la Métairie qui chargea spécialement de rédiger les procès-verbaux de prise de possession du pays qu'il traversait. C'est ainsi que nous possédons les procès-verbaux de prise de possession du pays des Arkansas et de la Louisiane à l'embouchure de la mer ou golfe du Mexique, tous deux datés de 1682, et signés de la Métairie, notaire de la seigneurie du fort Frontenac, Nouvelle-France, commis pour exercer cette fonction pendant le voyage entrepris par M. de la Salle. La Métairie finit par s'établir au fort Saint-Louis des Illinois où il était encore en 1694. (2)

En 1749, quand Délonde de Blainville prenait officiellement possession de la vallée de l'Ohio un notaire l'accompagnait et rédigeait procès-verbal. C'est ainsi encore que l'on avait fait, en 1672, lorsqu'on envoya un parti prendre possession de la mer du nord. Le notaire Pierre Duquet, sieur de la Chenaye, chargé d'accompagner l'expédition, constata par écrit la priorité de prise.

Lorsque Lamothe de Cadillac fonda le fort Pontchartrain du Détroit, le ministre lui donna le pouvoir de concéder des terres et habitations et de délivrer les expéditions des contrats. (3) On possède encore dans nos archives les contrats accordés par Lamothe-Cadillac aux premiers habitants de sa colonie. Ils sont pour la plupart rédigés sous seing privé, signés devant témoins ou le missionnaire, et attestés par le commandant, (1704 à 1706). En 1706, parait un contrat de mariage rédigé par Paul Guillet qui se qualifie de secrétaire de Lamothe-Cadillac, commandant au fort Pontchartrain du Détroit. De 1707 à 1710, c'est le fils d'un notaire des Trois-Rivières, Etienne Veron de Grandmesnil, qui devient le secrétaire de Lamothe-Cadillac et qui rédige ses actes. Le commandant signe d'ordinaire son consentement au pied de chaque contrat et sa signature est attestée par le secrétaire. Dans les papiers de ce greffe provisoire on trouve, sous la date du 7 novembre 1707, le procès-verbal d'un conseil de guerre tenu sous la présidence de Lamothe-Cadillac et où Veron de Grandmesnil tient la plume comme secrétaire. Barthélemi Pichon, soldat déserteur de la compagnie de Courtemanche, de la garnison du fort Pontchartrain, accusé de s'être enfui avec un officier de Bourgmont, fut condamné à avoir la tête tranchée.

Après que Lamothe-Cadillac eût été nommé gouverneur de la Louisiane, c'est un missionnaire récollet qui dressa l'inventaire général des bâtiments, moulins, bestiaux, marchandises, ustensiles, meubles et autres effets que le fondateur de la colonie avait laissés entre les mains d'un habitant du Détroit nommé Pierre Roy. Cette pièce est très curieuse à consulter. On y voit que les bâtiments que Lamothe-Cadillac avait construits au Détroit étaient déjà tous démolis ou brûlés. (25 août 1711).

Veron de Grandmesnil, une fois Lamothe-Cadillac parti, vint s'établir à Québec. Ce fut lui qui, pendant au-delà de trente ans, s'occupa de gérer les biens que Lamothe-Cadillac avait laissés en Canada et qui essaya de les sauver de la rapacité de ses créanciers. Dans une lettre datée de 1724, Grandmesnil se plaint de n'avoir pu trouver personne qui ait voulu se charger de plaider contre M. de Tonty et M. du Buisson (4).

Il n'en peut connaître la cause, ajoute-t-il, à moins que ce ne soit de crainte de se faire des ennemis.

Le 23 Mai 1730, Grandmesnil parvenait enfin à obtenir une ordonnance de l'intendant au sujet des biens que son commandant possédait encore au Détroit. Mais, la justice n'était pas plus expéditive alors qu'elle ne l'est aujourd'hui apparemment, puisque onze ans après cette ordonnance, Grandmesnil travaillait encore à la liquidation commencée en 1711. Il lui avait fallu trente années bien comptées pour venir à bout des tribunaux et des débiteurs récalcitrants de son ancien maître (5).

En 1734, le 22 mai, l'intendant " voulant établir au fort du Détroit un notaire pour

(1) Louis Hennepin, Nouvelle découverte d'un très grand pays, etc., édition de 1698, p. 105.

(2) Rapport de Frontenac, I. Margry Découvertes, 298.

(3) Lettre de Tonty.

(4) Greffe de la Cité, acte de dépôt du 17 mai 1706.

(5) En 1711, du Buisson commandait pour le roi au fort de Pontchartrain en l'absence de M. de la Forest.

(6) Registre d'ordonnance des intendants vol. 17, p. 104.

" passer les contrats et autres actes concernant le notariat pour l'utilité des habitants du lieu même et des voyageurs qui y passent pour aller faire le commerce et la traite dans les différents postes des pays d'en haut," avait nommé Robert Navarro pour en exercer les fonctions dans l'étendue du Détroit et ses dépendances (6).

Cette commission fut enregistrée à Montréal, et le commandant du Détroit qui était alors le chevalier Péan fut chargé d'installer Navarro et de lui faire prêter serment.

Navarre, garde-magasin, (7) receveur du domaine, (8) puis subdélégué de l'intendant, (9) fut celui qui, jusqu'à 1759, vint au nom des autorités de la capitale, tous les différends entre les habitants du Détroit. (10) Le 17 juin 1758, Jean-Baptiste Campeau, depuis longtemps établi au Détroit, succédait à Navarre, dans ses emplois de notaire. (11) Il y mourut en 1783.

En même temps que l'intendant établissait un notaire au Détroit, il nommait Léonard Billeron pour exercer les mêmes fonctions au fort des Caskakias, province de Louisiane. (22 juillet 1734.) La commission comporte que cette nomination est faite " pour l'utilité des habitants de ce fort, dont le nombre est considérable, même des voyageurs qui y passent pour aller faire le commerce et la traite avec les Missouris et autres nations sauvages." Comme il n'y avait pas de juridiction dans ces quartiers, le lieutenant général de Montréal fut chargé d'installer le nouveau titulaire et de lui faire prêter serment. En 1759, Billeron était encore à Kaskakia.

La dernière nomination de notaire faite par l'intendant dans les postes de l'ouest, fut celle de François Louis Cardin qui l'installa à Michillimackine le 6 avril 1754. (12) Cardin était un ancien soldat de la garnison de ce fort qui laissa l'épée pour la plume. Cédant arma togæ. (13)

J. EDMOND ROY.

(6) Registre d'ordonnance des intendants 15 Mai 1741. Le Sr Navarre est commis pour prendre connaissance du compte à rendre par Jacob Marsac dit Desroches des affaires du Sieur Cadillac. Lettre de Grandmesnil (Juin 1741).

(7) Ibid.—vol. 36, p. 65.

(8) Ibid.—16 août 1736.

(9) Ibid.—vol. 31, p. 39 (1743), et 17 février 1759.

(10) Registre d'ordonnance des intendants, 27 mars 1886 ; 18 et 30 juin 1739 ; 29 avril 1740 ; 15 mai 1741 ; (11) Ibid.—vol. 40, p. 49.

(12) On constate encore la présence d'un notaire royal à Cahokia vers la même époque ; Jean-Bte. Barrois, qui mourut en janvier 1740.

(13) Registre d'ordonnance des intendants, vol. 39 p. 90.

Assises criminelles

16 avril 2 heures p. m. NAP LETARTE, charretier, était entré chez Guillot lorsque les prisonniers sont entrés avec les effets qu'ils offrent en vente ou en échange. C'est Trudel qui les portait à son arrivée, mais il ne sait pas qui les a transportés dans une chambre en arrière de la bar.

Le détective FLEURY raconte comment il a découvert les effets volés chez Guillot. Ce dernier lui a dit que ces effets lui avaient été vendus par les deux prisonniers.

Les officiers du bureau de la paix viennent à tour de rôle prouver que les deux accusés ont déjà été condamnés pour vol, en 1887.

M. McCLAREN, geolier de la prison, dit qu'il connaît bien les prisonniers qui ont déjà été condamnés à son attentive vigilance.

La défense interroge M. Dechêne, puis M. Martin adresse la parole au jury en anglais et en français.

Les procureurs de la Couronne font leurs plaidoires, puis le juge résume l'affaire d'une manière très défavorable aux prisonniers.

" ILLUSTRATED QUEBEC "

DIX-NEUF MORTS SUR LA SCÈNE

La Patrie a fait un singulier travail de récapitulation : L'homme n'est pas constitué pour être longtemps secoué par les émotions que font naître les représentations dans le genre de celles que nous avons eues, l'autre semaine à l'Académie de Musique dit le journal montreal.

Ainsi que nous le disions, quand on a vu mourir en six jours, dix-neuf personnes dans des conditions exceptionnellement dramatiques, il est difficile, à moins qu'on ne soit médecin, garde-malade, ou prêtre, qu'on ne passe point les jours suivants par une période de tristesse.

On nous a demandé de faire le relevé de toutes ces morts-là. Ce travail est facile : Lundi.—Le jeune capitaine Vladimir Yatskine meurt d'un coup de pistolet que lui a tiré en duel Louis Ipanoff. Fedora jure de venger son fiancé et par ses manœuvres, elle fait arrêter Valérien, le frère de Louis. Le prisonnier meurt noyé dans son cachot et, à cette nouvelle, sa mère tombe roide morte. Fedora, qui sur ces entrefaites s'est éprise d'amour pour Loris, s'empoisonne ; to-tal..... 4

Mardi.—Au cinquième acte, le soldat anglais Brown est foudroyé et Jeanne d'Arc brûlée vive..... 2

Mercredi.—Cesare Angelotti s'empoisonne ; le baron Scarpia fait torturer et ensuite fusiller Mario Caravadosi ; la Tosca poignarde le baron et se jette par la fenêtre..... 4

Jeudi.—Camille, la " Dame aux camélias " meurt d'amour, de chagrin, de honte et de pitié..... 1

Vendredi.—Seconde édition des scènes émouvantes de la Tosca..... 4

Samedi.—(Matinée) : Jeanne d'Arc est brûlée de nouveau et Brown réapparaît par la colère divine..... 2

Soirée.—M. de Sastorys tue le comte de Valréas en duel et Frou-Frou meurt de remords..... 2

Total :..... 19

Dans toutes les pièces dont nous venons de faire le lugubre sommaire, la représentation commençant par des ris, des fêtes, de la musique, des fleurs, des traits d'esprit, des déjeuners et des déclarations d'amour pour finir par des pleurs, des scènes de sang, des gémissements de douleur, des sanglots de désespoir, des oris de rage et la mort.

Dans le creux d'un arbre

La semaine dernière, M. Daigneau, remarquant que depuis quelque temps son chien s'obstinait à japper près d'un arbre creux, et la curiosité de vouloir en connaître la cause, il vit une ouverture au pied de l'arbre et avançant la tête pour mieux voir, reçut en plein visage un souffle puissant qui le fit reculer vivement et qu'il reconnut pour avoir été manufacturé dans les poumons du roi de nos forêts. Il alla chercher son voisin, et tous deux l'un avec sa carabine, l'autre avec sa hache, vinrent à bout de l'ours qu'ils eurent grande peine à faire sortir de son logis d'hiver, la glace s'étant amoncelée et ayant considérablement rétréci l'ouverture. Maître Martin attendait patiemment le retour du soliel pour agrandir sa porte et sortir de chez lui. Sans ce chien furet il serait encore chez lui à déguster paisiblement son déjeuner d'hiver sur sa patte velue.

UNION ST-JOSEPH

ST-JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC.

UNION ST-JOSEPH DE ST-JEAN-BAPTISTE DE QUEBEC. DIMANCHE PROCHAIN, LE 19 AVRIL, cette association célébrera sa fête patronale dans l'église St-Jean de cette ville, par une messe solennelle qui sera chantée à 9 h. 30 A. M. Il y aura procession avant la messe, et les membres sont respectueusement priés de se rendre en aussi grand nombre que possible, à 8.15 h. A. M., en face de l'école des Frères, où se fera le départ. Chaque memb. devra porter son insigne. Par ordre, L. CLOD DELISLE, Secrétaire, U. St-J., St J. B. Q. Québec, 16 avril 1891. 35.

AVIS AUX CAPITALISTES

LA VILLE DE VICTORIAVILLE OFFRE UN BONUS DE \$5,000.00 A quiconque viendra y établir une manufacture !

CETTE VILLE est tracée par la voie ferrée du Grand-Tronc et d'autres embranchements, et située sur les bords de la rivière Nicolet, offre tous les avantages possibles pour mener toute entreprise de ce genre à bonne fin. Une demande est aussi faite pour la construction d'un aqueduc dans la ville. Toute personne ou compagnie qui se chargerait de cette entreprise ne pourrait trouver un meilleur placement de ses capitaux, vu que chaque famille s'empresse d'acquiescer à la souscription de celui qui doterait la ville d'un monument destiné à perpétuer le souvenir d'un tel bienfait. Victoriaville, 11 avril 1891. H. H. GUAY, Maire de Victoriaville. Québec, 17 avril 1891—151.

CHEMIN DE FER

QUÉBEC CENTRAL

Ligne de Québec, Boston, New-York et les Montagnes Blanches

La route la plus directe et la meilleure pour Boston dans les points de la Nouvelle-Angleterre, Sherbrooke, et les Montagnes Blanches

La seule ligne sur laquelle circulent les chars parloirs et dortoirs entre Québec et Springfield et entre Québec et Boston sans changement.

LE TRAINS ARRIVENT A QUÉBEC. EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 heures A. M., de Boston à 7.15 P. M., de New-Port à 5.45 A. M., de Sherbrooke à 8.00 A. M. Arrive à Québec à 3.00 heures P. M., et à Québec par le bateau-passeur à 3.15 P. M. Char Monac, dortoir, parloir et buffet, faisant partie de ce train de Springfield à Québec.

MIXTE.—Part de St-François à 6.00 heures A. M., de la Jonction de la Beauce à 7.00 heures A. M., arrive à Québec à 10.20 heures A. M., et Québec par le bateau-passeur à 10.30 A. M. Tous les trains express sont chauffés par vapeur de la locomotive.

CONNECTIONS.

A Lévis et Harlowe Jct., avec l'Intercolonial ; à Sherbrooke, avec le Boston & Maine R. p. pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre ; à Lowell Jct., avec la Division Upper Coos du Chemin Central.

Billets émis et bagage chèque à tous les endroits. J. H. WALSH, Gérant général fret et passagers.

FRANK GRUNDY, Sous-intendant général. Québec, 28 novembre 1890. 86

" ILLUSTRATED QUEBEC "

SOCIÉTÉ

CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC.

LE ET APRÈS LE 1ER MAI PROCHAIN, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi annuel de

TROIS PAR CENT sur le fonds capital permanent. Le livre de transcrits d'actions sera fermé du 20 au 30 AVRIL inclusivement. Par ordre, G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 16 avril 1891—1m. 139



SOUSSIONS

DES soumissions cachetées adressées au sousigné et portant pour endos " Soumission pour fournitures aux sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'au SAMEDI, 9 mai, 1891, pour la livraison de fournitures sauvages, durant l'année fiscale finissant le 31 juin 1892, consistant en farine, bœuf, jambon, épicerie, munitions, fil, instruments agricoles, outils, etc. droits payés, dans différents endroits du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Les formules de soumission, contenant tous les détails relativement aux fournitures requises, à la date de leur livraison, etc., peuvent être obtenues sur application au sousigné, ou au Commissaire des sauvages à Régina, ou au bureau des affaires indiennes, à Winni, eg. Les parties peuvent soumettre pour chaque description de marchandises, ou pour toute partie de chaque description d'articles, séparément ou pour toutes les marchandises spécifiées dans les Formules, et le Département se réserve le droit de rejeter toute soumission ou une partie. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du surintendant général des Affaires des Sauvages, sur une banque Canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel sera annulé si la partie refuse de contracter d'après la soumission, quand ce sera requis, ou si elle ne fait pas l'ouvrage pour lequel la soumission a été faite. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné, et si le contrat est fait pour une partie seulement des fournitures et sans soumission, un chèque accepté de cinq pour cent du montant du contrat sera substitué à celui qui accompagnait la soumission ; le chèque pour la sûreté du contrat sera retenu par le Département jusqu'à la fin de l'année fiscale. Chaque soumission doit, en sus de la signature du soumissionnaire, être signée par deux sûretés acceptables par le Département pour la parfaite exécution du contrat basé sur cette soumission. Cet avis ne doit pas être inséré dans aucun journal sans l'autorité de l'imprimeur de la Reine, et aucune réclamation venant d'un journal qui fournirait et sans soumission, n'aura pas obtenu ce droit sans permission écrite de L. WANKOUGHNET, L'Écrit du Surintendant-Général des Affaires Indiennes. Ottawa, mars, 1891. Département des Affaires Indiennes. Québec, 9 Avril 1891.—12f. 35s 138

Demandé.

QUELQUES BONS DETAILLEURS pour vendre des arbrisseaux, \$40 par mois et les déjeunes payés peuvent être gagnés par des personnes actives. Adresser avec références, D. H. PATTY, Geneva, N. Y.

Québec 12 juillet 1901

A la Bonne Ste-Anne.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE JOLIE MAISON de 12 appartements, à cinq minutes de marche de la Basilique et de la Station. Il y a un verger, jardin et glacière bien remplie. S'adresser à Madame PENNÉE, Ste-Anne de Beaupré, Québec, 3 avril 1891—51.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1876.

W. BAKER & Co's

Breakfast

Cocoa

Duquel l'excess de l'huile a été extrait, est Absolument pur et c'est soluble.

Pas de Chimiques

sont employés en sa préparation. Il est plus que trois fois plus fort que le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre ; c'est aussi plus économique, coûtant moins qu'un sou la tasse. Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant, FACILE À DIGÉRER, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.

Se vend chez tous les Epiciers.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

Restaurateur de Robson.

Pourquoi permettre à vos cheveux de se décolorer et de tomber ? C'est en vain quand, par un usage judicieux, vous les faites pousser de nouveau et de plus en plus épais. Le restaurateur de Robson vous pouvez facilement restaurer de votre chevelure sa couleur naturelle, mais il possède de plus un remède qui fait disparaître les pellicules d'un décoloré et prévient leur retour. Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus un remède qui fait disparaître les pellicules d'un décoloré et prévient leur retour. Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus un remède qui fait disparaître les pellicules d'un décoloré et prévient leur retour.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout—50 centimes la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire, Joliette, P. Q., Canada.

AU MAGASIN DE MODES,

41, Rue ST-JEAN.

MADAME VAILLÉE

Désire attirer l'attention des DAMES sur son dernier importation de MAGNIFIQUES Fleurs Françaises.

Québec, 6 avril 1891—22. 135

GERVAIS & HUDON
IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET
DES ETATS-UNIS
Aussi : Instruments de fabriques
américaines,
TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :
HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS
WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Et

LIGNE ALLAN
SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU
CANADA ET DE TERRENEUVE POUR LE
TRANSPORT DES MALLEES

TOUT ENFER ET EN ACIER
Ils sont construits en comparaisons ETAN-
CHES, ne sont pas surpassables en force, vitesse
et confort, et sont fournis de toutes les améliorations
modernes que l'expérience pratique peut suggérer.

Table listing shipping routes and companies: ACADIAN, ASSYRIAN, AUSTRIAN, BRAZILIAN, BUENOS AYRES, CANADIAN, CARTAGINIAN, CASPIAN, CIRCASSIAN, COREAN, GRECIAN, HIBERNIAN, LUCERNE, MANITOBIAN, MONGOLIAN, MONTEVIDEAN, NESTORIAN, NEWFOUNDLAND, NORWEGIAN, NOVA SCOTIAN, NUMIDIAN, PARIAN, PERUVIAN, POLYNESIAN, POMERANIAN, PRUSSIAN, ROSARIAN, SARDINIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, SIBERIAN, WALDENSIAN.

Table with columns: De Liverpool, Steamers, De Portland, De Halifax. Lists ship names like MONGOLIAN, POLYNESIAN, CARTAGINIAN, PARIAN, POLYNESIAN.

Table with columns: De Glasgow, Steamers, De Boston, De Philadelphie. Lists ship names like COREAN, SIBERIAN, ASSYRIAN, POMERANIAN, MANITOBIAN, PRUSSIAN, SARMATIAN.

TÉLÉGRAPHIE
L'EX-CHANCELIER BIS-
MARCK
Son election assurée
Berlin, 16.—A 12.30 aujourd'hui, on avait
reçu les rapports de soixante-quatorze dis-
tricts électoraux de Getsemude sur quatre-
vingt-onze, où il s'est fait une élection pour
le Reichstag.

L'ITALIE ET LES ETATS-
UNIS
On n'est pas satisfait de la re-
ponse de M. Blaine
Rome, 16.—Le Marquis Di Rudini, a été
interpellé aujourd'hui à la chambre des Députés,
relativement à la réponse faite par M. Blaine à
l'ultimatum du gouvernement italien.

La colere de Guillaume II
Londres, 16.—L'empereur d'Allemagne est
fortement ennuyé de la candidature du prince de
Bismarck au reichstag. Mais sa fureur n'a plus
connu de bornes lorsque, la semaine dernière,
il a appris que cinq ouvriers, accusés d'avoir
proféré des injures à son égard, avaient été
acquittés.

Gabriel Dumont en route
pour Paris
New-York, 16.—M. Gabriel Dumont, ancien
lieutenant de l'infortuné Riel, s'est embarqué
hier matin sur le steamer Pennland, de la Red
Star Line, pour se rendre à Paris.

Nouvelles d'Ontario
Chutes Niagara, 16.—Lady Stanley est
arrivée ici hier, accompagnée d'un parti
d'excursionnistes d'Ottawa. Les visiteurs
restent ici jusqu'à demain et retourneront à
Ottawa dans l'après-midi.

Sir Adolphe Caron indisposé
Ottawa, 16.—Lady MacDonald, Lady
Thompson, Sir John A. MacDonald, l'hon.
et Mad. Tupper sont partis cet après-midi
pour Montréal où ils assisteront au bal
annuel du junior club conservateur.

Nouvelles de Montréal
Montréal, 16.—A une assemblée du bureau
de direction de l'Hôpital-Général de Montréal,
tenue aujourd'hui, les médecins suivants ont
été nommés directeurs de l'institution : les
docteurs Spiers, Monroe, Talley, Grafton et
Hamilton.

LA SURDITE
GUÉRISSEZ-VOUS
Un opuscule en Français décrivant la
manière de se guérir chez soi-même et sans
le secours étranger de la surdité et de bruits
d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du
Presbytère, écrit : "Faites tout au monde
pour employer ce moyen dont la valeur est
de premier ordre, et qui m'a rendu le service
de plus signalé." Franco 50 centimes.—
M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des
Martyrs, Paris.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.
Ancienne maison Methot fondée en 1808.
Fabricants de Clous et de Moulanges et
Marchands de Fer
Commerce de Gros et de Détail
Fournisseurs ordinaires des Fabriques
Institutions religieuses et d'éducation
Successeurs de BEAUDET & CHINIC
Stock universel et complet,
Marchandises de qualité supérieure.
PRIX SANS PRÉCÉDENTS A QUÉBEC !
Téléphone : 48.

De Quebec aux Antilles
NOTES DE VOYAGE
Par M. l'abbé MONTMINY.
Ce charmant ouvrage qui vient de paraître
est en vente chez tous les libraires de
Québec, au prix modique de
30 CENTS.
COMME le tirage de cette brochure est limité, le
public voudra bien se la procurer sous le plus
court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle
renferme sont des plus attrayantes. Raconté par un
style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Mont-
miny ne saurait manquer d'intéresser toutes les per-
sonnes désireuses de s'instruire et de se renseigner
sur une contrée aussi peu connue que les Antilles ;
son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes
de ses habitants, la topographie et la description de
chacune des îles, le danger de la navigation pour
s'y rendre.
Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis
entre les mains des étudiants des collèges, des acade-
mies et des écoles. Ils trouveront dans quelques
pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs
études géographiques sur ces lieux que les rapports
mercuriels et autres avec le Canada rendent de
plus en plus intéressants.
J. A. LANGLAIS,
Editeur

La Banque Nationale
VENDREDI, LE PREMIER MAI prochain,
et après, cette Banque paiera à ses action-
naires un dividende de TROIS POUR CENT sur
son capital pour le semestre finissant le 30 AVRIL
prochain. Le livre de transport d'actions sera
fermé depuis le 16 au 30 avril prochain inclusive-
ment.
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des ACTION-
NAIRES aura lieu au bureau de la Banque,
Basse-Ville, JEUDI, le 21 MAI prochain, à 3 hrs
P. M.
Par ordre du bureau de direction,
P. LAFRANCE,
Cassier.
Québec, 25 mars 1891.—2m.

Pianos !!
TÉLÉPHONE No 563.
NOUS VENONS DE RECEVOIR directe-
ment des différentes MANUFACTURES DE
RÉPUTATION des ETATS-UNIS et du CANADA
ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de
PIANOS carrés et droits, de petits et grands
formats, fabriqués avec toutes les meilleures qualités
de matériaux, y compris les bois les plus riches,
tels que le Magnolia, l'Acacia, le Noyer Noir, le
Noyer Français Ondulé, le Bois de Rose, etc., etc.
HALLET, DAVIS & CO.,
BOSTON.
SCHUBERT PIANO CO.,
NEW-YORK.
O. NEWCOMBE & CO.,
TORONTO.
MENDELSSOHN PIANO CO.,
TORONTO.
EVANS BROTHERS,
INGERSOLL.
HARMONIUMS-ORGUES et
HARMONIUMS DE SALON :
De THOMAS & Co., DOHERTY & Co., à un et
deux claviers et pédales.
Accords de Pianos et Orgues, etc.
M. ALFRED HUTCHISON, accom-
pagnateur bien connu, qui a été à l'emploi de la maison
ci-devant BERNARD & ALLAIRE, pendant
nombre d'années, est attaché à notre établissement
où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE
Sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue
chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.
Bernard, Fils & Cie
ÉDITEURS DE MUSIQUE.
COIN DES RUES
Saint-Jean et Sainte-Ursule,
En face de M. McWilliams, confiseur.
Québec, 6 avril 1891—11 déc. 90.—1au. 63

NOUVELLES
MARCHANDISES !
NOUS COMMENÇONS dès MAINTENANT
L'OUVERTURE DES
Dernières Nouveautés
POUR LE
PRINTEMPS.

Nouvelles Soies Surah et Pongées,
Nouvelles Etoffes à Robes,
Nouveaux Manteaux et Gilets,
Nouveaux Chapeaux en paille,
Nouveaux Rubans,
Nouvelles Fleurs, &c., &c., &c.
Glover, Fry & Cie.
TAPIS BRUXELLES!!!

NOUS RECEVONS EN MEME TEMPS
TAPIS BRUXELLES DE HENDERSON,
Si avantageusement connus de
nos pratiqués.
La qualité est insurpassable et les dessins
écouillés y a de plus nouveau !
BORDURES et TAPIS d'Escaliers
POUR APPAREILLER.
Glover, Fry & Cie.
Québec, 1 mars 1891.

CREDIT PAROISSIAL
C. B. LANGTOT,
1664, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

VENANT D'ETRE REÇUES MES IMPORTATIONS DE
VINS DE MESSE
Le Colli de Sicile, vin sec, \$1.50 le gallon.
Le Muscat d'Espagne, vin sucré, \$1.40 le gallon.
Le Vin Canadien de Sandwich, \$1.25 le gallon.
—AUSSI UNE GRANDE QUANTITÉ DE—
Chasubles en velours avec sujet brodé or fin..... \$15.00
Chasubles en damas soie avec sujet en broderie..... 9.00
Chapes en moire de laine..... 12.00
El autres Ornaments d'Eglises, Bronze, Vases et Bouquets, spécialité !!
STATUES de toutes sortes manufacturées dans mes ateliers et surtout "LE MAGNIFIQUE
GROUPE DU ST-ROSAIRE". Huile d'olive, \$1.00 le gallon. Huile importée d'Italie \$8.00 la
canistère de 5 gallons. Cierges, Merinos, Sais, etc.
C. B. Lanctot.
74
Québec, 7 juin 1890.—1au

FRECHON & CIE
1615, Rue Notre-Dame
Montréal
FABRICANTS
D'ORNEMENTS D'EGLISES
ET DE
STATUES RELIGIEUSES!!!
Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à eri-
taux—Chasubleries—Soiries—Linge d'églises
Nouvelles importations de Merinos, Say et
Coton à tablier pour communautés
religieuses!!!
SOUTIENS-TÊTES SUR MESURES
...VINS DE MESSE...CIERGES ET HUILE D'OLIVE...
Une Spécialité
Québec, 1er mai 1890.—1a

IMMEUBLES
A vendre ou a louer.
Un bon temps pour acheter ou
louer.
DES RÉSIDENCES PRIVÉES meublées et
non meublées situées dans des quartiers fashio-
nables et salubres.
DES ENTREPOTS très convenables pour l'em-
magasinage des marchandises légères ou pesantes.
Parmi ces entrepôts sont les grands magasins occu-
pés durant les dix dernières années par M. Lennon
et Cie, au chand de farine.
DES COINS DE RUES forts élégants pour
restaurant, épicerie ou autre commerce.
Un grand nombre de JOLIS PETITS LOGE-
MENTS pour les commerçants et des journaliers à
l'aise.
PLUSIEURS LOTS A BATIR de valeur, des
lots de grève et à eau profonde, et des quais de
charbon.
UNE FERME splendide de 150 acres, avec une
belle maison, des étables et des hangars de pre-
mière classe, située sur le chemin principal dans la
paroisse de Beaumont.
Les personnes qui chercheraient de placements
devant donner un revenu sûr, sont priées de se
mettre en communication avec le propriétaire des
immeubles sus-mentionnés.
JOHN HEARN,
BUREAU : 15, rue Sault-au-Matelot.
Québec, 11 mars 1891.—3m. 97

IMPERIAL
CREAM TARTAR
BAKING
POWDER
La plus pure, la plus forte, la meilleure
NE CONTIENT PAS
d'Alun, d'Ammoniaque, de Choux,
de Phosphates
Ni aucune autre substance injurieuse
E. W. GILLET, CHICAGO, ILL.
FABRICANT DES
Célestres Gateaux à la Levure Royale !
Québec, 1 mars 1891.

LA SURDITE
GUÉRISSEZ-VOUS
Un opuscule en Français décrivant la
manière de se guérir chez soi-même et sans
le secours étranger de la surdité et de bruits
d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du
Presbytère, écrit : "Faites tout au monde
pour employer ce moyen dont la valeur est
de premier ordre, et qui m'a rendu le service
de plus signalé." Franco 50 centimes.—
M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des
Martyrs, Paris.
Québec, 13 mars 1891.—12m1/2fs.
LOCAL
Si vous désirez une bonne position ou
vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le
pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des
hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux
et des vignes pour être distribués dans
le cours de l'automne. Lisez son annonce
dans une autre colonne.

LA SURDITE
GUÉRISSEZ-VOUS
Un opuscule en Français décrivant la
manière de se guérir chez soi-même et sans
le secours étranger de la surdité et de bruits
d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du
Presbytère, écrit : "Faites tout au monde
pour employer ce moyen dont la valeur est
de premier ordre, et qui m'a rendu le service
de plus signalé." Franco 50 centimes.—
M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des
Martyrs, Paris.
Québec, 13 mars 1891.—12m1/2fs.
LOCAL
Si vous désirez une bonne position ou
vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le
pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des
hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux
et des vignes pour être distribués dans
le cours de l'automne. Lisez son annonce
dans une autre colonne.

LA SURDITE
GUÉRISSEZ-VOUS
Un opuscule en Français décrivant la
manière de se guérir chez soi-même et sans
le secours étranger de la surdité et de bruits
d'oreilles. Le Rév. D. H. W. Harlock, du
Presbytère, écrit : "Faites tout au monde
pour employer ce moyen dont la valeur est
de premier ordre, et qui m'a rendu le service
de plus signalé." Franco 50 centimes.—
M. RAYMOND & CIE, Éditeurs, 36, Rue des
Martyrs, Paris.
Québec, 13 mars 1891.—12m1/2fs.
LOCAL
Si vous désirez une bonne position ou
vous paye, adressez-vous à D. H. Patty, le
pépiniériste, à Genève, N. Y. Il désire des
hommes pour vendre des arbres, des arbrisseaux
et des vignes pour être distribués dans
le cours de l'automne. Lisez son annonce
dans une autre colonne.

Dernière Edition

SIR JOHN MACDONALD

Dans le Monde illustré de Paris M. Tret-Boguet, en deux lignes esquisse la silhouette de Sir John :

Sa physionomie évoque le souvenir des parlementaires de la Restauration ; il n'a rien de la raideur anglaise ; son éloquence peut se traduire en deux mots : esprit et bonhomie. Sa victoire le laisse en présence de difficultés graves, mais c'est un tacticien politique bien expérimenté, et l'on peut ajouter que les intérêts généraux du Dominion n'ont pas de défenseur plus compétent que lui.

De tout un peu

La grippe fait des ravages en Angleterre.

L'assemblée annuelle des actionnaires du chemin du Pacifique se tiendra le 13 mai prochain à Montréal.

L'emprunt de 21 millions du Pacifique Canadien a été couvert deux fois. C'est une excellente note.

L'Électeur ne parle pas encore de l'emprunt contracté par M. Mercier à Paris.

Il semble certain que M. J. B. Snowball, de Northumberland, N. B., va être nommé sénateur en remplacement de feu M. Ferguson. M. Snowball est un libéral, mais à la dernière élection il a appuyé l'hon. M. Adams qui a battu l'hon. Peter Mitchell.

La fortune a des revirements curieux pour les hommes publics de tous les pays. Ainsi l'on nous apprend que M. Vermont, ex-député de Seine et Oise, ex-secrétaire de la Chambre, est actuellement conducteur de tramways à Bruxelles.

M. Vermont avait eu un banquet au Canada, il y a sept ou huit ans.

Nous commençons à publier, dans notre numéro de ce jour, un travail très intéressant A propos de notaires, dû à la plume élégante de notre distingué collaborateur, M. J. E. Roy.

Travailleur infatigable, érudit de première force, M. Roy ne cesse d'apporter de nouvelles contributions à l'histoire intime de notre passé.

On mande de Grasse que la reine Victoria a eu une indisposition assez grave, causée par la nouvelle de la révolte aux Indes.

Le soir qu'elle a appris le massacre de Manipour, elle refusa poliment d'entendre la musique militaire qui vient la sérénader chaque soir sur la recommandation des autorités françaises. Elle s'est trouvée un peu mieux en apprenant subéquemment le succès des armes anglaises.

Une dépêche d'Ottawa dit que le gouvernement a résolu de ne pas amender le tarif à la prochaine session. On diminuera peut-être les droits sur le sucre, mais ce changement n'aura pas lieu avant que le département des douanes ait apprécié l'action des clauses du bill McKinley relatives au sucre et leur effet sur le Canada.

Une dépêche spéciale adressée au Star dit que sir Charles Tupper est arrivé à Londres, mercredi. Il a refusé de discuter le projet de réciprocité, la question de la mer de Behring, ou toute autre question internationale.

MADAME CRAVEN

Mme Craven vient de mourir à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Fille de M. de La Ferronnays, ancien ministre des affaires étrangères et ambassadeur de France à Berlin, sous la Restauration, elle avait épousé un anglais, M. Augustus Craven.

Mme Craven était un écrivain distingué. Laquelle de nos lectrices n'a pas lu la plupart de ses œuvres si pleines d'intérêt et écrites dans un style si attachant : Le récit d'une sœur, Anne Sévénin, Fleurance, Le mot de l'énigme, Eliane, Le Valbriant, Le travail d'une âme, La sœur Nathalie, Narischkine, Adèle de Capuce Minutolo, M. de Montalbert, Rémiscences, La jeunesse de Fanny Kombe, Lady Georgina Fullerton, Le Pé et Damien.

Madame Craven était la tante du comte Albert de Mun, fils d'Eugène de la Ferronnays.

Assises criminelles

SEANCE DU MATIN

Fas de verdict dans le procès de Blondin et Trudel

A 10.15 heures Son Honneur le juge Bossé monte sur le banc.

Les jurés dans le procès de Blondin et Trudel entre alors en cour et déclarent qu'ils ne s'accordent pas sur leur verdict. Son Honneur le juge dit qu'il est surpris de voir que dans une cause aussi simple ils ne puissent s'entendre. Il les renvoie de nouveau et leur dit qu'il ne les fera pas redemander ; quand ils seront d'accord ils précéderont la cour.

Dans la cause McGreevy vs Tarte, M. Stuart, au nom de la poursuite, demande une nouvelle liste de jurés parce que la présente liste va être épuisée sous peu. Son Honneur suggère à M. Stuart de faire sa demande par motion.

Dans la cause de Ste-Anne de la Pocatière fixée pour ce matin on appelle les 31 accusés. M. Fitzpatrick déclare qu'il n'y a qu'un présent, Pierre Rouleau, parce qu'il y avait entente entre M. Dunbar, qu'on ne procéderait qu'au procès d'un seul. M. Amyot demande qu'un bench warrant soit émis contre les autres accusés.

M. Fitzpatrick s'y oppose parce qu'il y a entente entre M. Dunbar et lui qu'on ne procéderait que contre son seul accusé, Pierre Rouleau, et c'est la raison pour laquelle les autres accusés ne sont pas présents.

M. Dunbar corrobore les paroles de M. Fitzpatrick.

Son Honneur le juge dit qu'en présence de ces déclarations, il refuse le bench warrant.

Le procès de O. E. Murphy et R. H. McGreevy accusés de conspiration est ajourné présentement.

Le juge ayant appris qu'une maladie épidémique, la diphtérie, existait dans la famille d'un des jurés dans le procès de Blondin et Trudel, fait demander le jury qui entre en cour et déclare qu'il ne s'accorde pas.

Son Honneur le juge dit aux jurés qu'il les a fait demander parce qu'il a appris qu'une maladie contagieuse était dans la famille de l'un d'eux, que sans cela il les aurait retenus plus longtemps, parce que le résultat de ce procès n'est pas une recommandation en faveur du système par jury.

Jugement est ensuite rendu sur l'application faite hier par M. Lemieux pour que les accusations pour parjure contre Thomas Bilodeau soient mises devant le grand jury. Son Honneur le juge dit qu'il ne peut accorder cette application parce qu'il n'y a pas eu d'enquête préliminaire et que les indications ne sont pas signés par le procureur général.

On appelle le procès de Ida Perrins, accusée de vol. M. Achille Carrier, avocat de l'accusée, demande que le procès soit remis au prochain terme parce qu'il était informé par sa cliente que la personne qui lui avait donné le jupon qu'on dit être volé est absente et qu'elle sera ici et été seulement. Cette demande est repoussée, puis on assésime un jury mixte.

Les grands jurés rentrent alors en cour et rapportent true bill contre Albert Godbout accusé de parjure et no bill sur l'accusation pour faux.

On procède ensuite à l'audition des témoins dans le procès de Ida Perrins.

RALPH LAMB, rentier, résidant sur la route du Belvédère, connaît l'accusée qui a été servante chez lui en 1889, du commencement de mai au milieu de juin environ 6 semaines.

Deux jours environ après le départ de la prisonnière, il a constaté la disparition dans sa boîte de bijouterie d'une bague et d'un jupon en or. On les montre au témoin qui les reconnaît comme les siens. La bague vaut \$25.

Le sergent Baxter est allé chez le témoin et lui a dit que l'accusée restait chez lui. Le témoin lui a dit qu'il soupçonnait la prisonnière, de lui avoir volé une bague.

C'est le détective Walsh qui est allé avec le témoin chez M. Shapera, prêteur sur gages, où la bague a été retrouvée.

Le témoin l'a reconnue en la voyant. Traqué par le témoin dit que c'est un mois après le vol de la bague qu'il en a parlé au sergent Baxter. Il est possible qu'il en ait parlé à d'autres, mais il ne s'en rappelle pas.

Il ne peut dire la valeur des diamants de la bague. Il reconnaît parfaitement la bague.

ALEXANDER AIT, soldat, connaît la prisonnière qui était domestique chez le sergent major de l'école de cavalerie. Le jupon qu'il a vu dans les mains de la prisonnière ressemble beaucoup à celui qu'on lui montre. Elle le lui a donné en présent au mois de mars et il l'a gardé jusqu'au mois de juin alors qu'il l'a mis en gage chez un prêteur sur gages de la rue St-Jean dont il ne connaît pas le nom. Il l'a ensuite entendu dire, lorsqu'il était en prison pour offense militaire.

Traqué par le témoin se rappelle avoir été chez M. Lamb avec la bague, et il l'a dit à M. Lamb. Il a constamment porté la bague depuis que la prisonnière la lui a donnée jusqu'à ce qu'il l'ait mise en gage.

CHARLES SHAPERA, prêteur sur gages, résidant sur la rue St-Jean, connaît la prisonnière et le témoin précédent Alexandre Ait qu'il a vu le 17 juin lorsqu'il est allé mettre en gage la bague en question. Il a montré la bague au détective Walsh qui lui a dit de ne pas s'en départir parce qu'on faisait certaines recherches à propos de cette bague. On montre la bague au témoin qui la reconnaît et dit qu'elle est restée en sa possession jusqu'au temps de l'enquête à la cour de police.

Transquestionné, il dit que ce n'est pas la prisonnière qui a mis cette bague en gage.

THOMAS WALSH, agent de police, connaît la prisonnière, c'est lui qui en compagnie du détective Robinson, de Montréal, a retrouvé la bague dans la valise de la prisonnière. Il est venu à Québec, a fait des recherches et a montré la bague à M. Lamb qui l'a reconnue comme lui appartenant. Le témoin est alors retourné à Montréal, et c'est lui qui a fait l'arrestation de la prisonnière. La bague qu'on montre au témoin est, d'après lui, la même qu'il a trouvée en la possession de la prisonnière.

H. PRATTEN, député greffier de la paix, a eu la bague en sa possession depuis l'enquête préliminaire jusqu'à ce jour.

GEORGE BAXTER, sergent-major, connaît la prisonnière et M. Lamb. La prisonnière a été au service du témoin en partant de chez M. Lamb, au mois de juin. Environ 6 mois après que la prisonnière fut à son service, M. Lamb a dit au témoin chez lui, qu'une bague lui avait été enlevée. Le témoin

allait souvent chez M. Lamb, surtout l'hiver, presque toutes les semaines. La prisonnière a été un an à l'emploi du témoin.

CYRILLE DUCRET, bijoutier-orfèvre a entendu M. Lamb, M. Shapera, le détective Walsh et M. le député greffier de la paix, jurer que la bague qu'on leur a montrée était celle volée à M. Lamb, et il jure lui que cette bague n'est pas la même, il y a une différence réelle dans l'or, la forme et le poids, et il la reconnaît pour avoir été faite chez lui. Il y a 37 ans que le témoin est orfèvre. La bague qu'on lui montre a été faite par lui il y a 2 ou 3 jours pour M. Carrier le défenseur de l'accusée. Il a pris modèle sur une bague semblable qui était entre les mains de M. Pratten, député-greffier de la paix.

Ré-examiné par M. Dunbar, le témoin dit qu'il est possible que pour des témoins qui ne sont pas experts en pareille matière, il ait pu y avoir méprise entre les deux bagues.

A une heure la Cour s'ajourne.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SIR HENRY TYLER PRIÉ DE SE RETIRER

La direction du Grand-Tronc condamnée

Londres, 16.—L'assemblée semi-annuelle ordinaire des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, a eu lieu hier après-midi à l'hôtel Terminus de cette ville. Bien que ce fût une séance ordinaire, plusieurs des actionnaires attendaient des explications extraordinaires. Ils n'ont pas été déçus, car les délibérations ont été animées, et par temps il y a eu même de l'excitation.

Le rapport semi-annuel a été présenté par Sir Henry Tyler. L'adresse du président contenait une attaque acerbe contre Sir Charles Tupper et le gouvernement canadien.

Le président lut ensuite un mémoire de M. Sargeant au sujet de l'entrevue devenue célèbre entre Sir Charles Tupper et lui-même. Ce document donna lieu à une vive dispute. Plusieurs actionnaires s'opposèrent à sa lecture, vu que c'était une communication privée, et ne représenterait qu'un côté de la question et consacrerait une injustice, tant que Sir Charles Tupper n'aurait pas la chance de le réfuter.

L'excitation parvint à son comble quand vint l'heure d'élire le bureau de direction. Les adversaires de Sir Henry Tyler avaient fait une cabale des plus actives, c'était connu, et les directeurs ne s'étaient épargnés aucun trouble pour assurer la présence de leurs amis.

Sir Henry Tyler proposa la réélection des directeurs sortant de charge, c'est-à-dire M. Gillespie, M. Hamilton, M. Heygate et M. Lebridge.

M. Hill proposa, appuyé par M. Cain, que ces messieurs ne fussent pas réélus.

Cet amendement fut proposé au milieu de la plus vive excitation, et il fut voté par environ 60 actionnaires contre 10 avec un enthousiasme indescriptible.

L'effervescence étant un peu calmée, Sir Henry Tyler demanda le scrutin qui, en effet, aura lieu demain.

Lorsque Sir Henry fit cette demande, il fut salué par des paroles comme les suivantes : " Ceci sera le coup de mort à votre connexion avec la compagnie, ou : " Vous auriez mieux fait de tout lâcher."

Une motion d'ajournement à quinze jours fut ensuite votée au milieu de la plus vive animation.

Mandats d'arrestation contre deux députés anglais

Londres, 17.—M. Henry Matthews, secrétaire d'Etat pour le département de l'intérieur, a dit hier, à la chambre des Communes, que des mandats ont été émis contre deux membres du Parlement, qui ont laissé tous deux les pays. L'un d'eux le capitaine Edward H. Verney, député de Buckinghamshire nord, a télégraphié d'Italie qu'il partait pour Londres pour se défendre des accusations portées contre lui. L'autre député est Edward Cobain, député de Belfast-est, qui est accusé d'une offense odieuse.

Louis Napoléon

Paris, 17.—Les exécuteurs testamentaires du feu prince Napoléon ont demandé au gouvernement français la permission d'inhumer ses restes à Ajaccio, en Corse.

Impératrice de Russie malade

Vienne, 17.—L'impératrice de Russie est dangereusement malade et la reine de Grèce a été appelée à Saint-Petersbourg.

Traité de commerce

Madrid, 17.—Le conseil des ministres a discuté hier la question d'un traité avec les Etats-Unis. Les négociations à cet effet montent bien.

Chevaliers du travail

Bruxelles, 17.—Vingt mille chevaliers du travail, employés dans les houillères de Charleroi, ont décidé de ne pas travailler le premier mai.

Funérailles de la princesse Olga

St-Petersbourg, 17.—Les funérailles de la princesse Olga Fedorovna, mère du grand-duc Michel, cousin du czar, ont eu lieu hier. On dit que la princesse s'est suicidée après le refus du czar de réinstaurer son fils dans son poste d'où il avait été renvoyé à cause de son mariage privé avec la comtesse de Merenberg. La cérémonie a été superbe. La czarine était en voiture, le czar et le grand-duc s'élevaient les côtés à pieds. Toute la route, sur un parcours de quatre milles, étaient bordés de militaires. L'inhumation aura lieu aujourd'hui.

Marié à 13 ans

M. Curran, M. P., s'est rendu à Ottawa demander au ministre de la Justice, l'élargissement d'un nommé Melbourne alias Vaughan, détenu au pénitencier de St-Vincent de Paul, pour bigamie. M. Curran est marié d'affidavit démontrant que lors de son mariage, Melbourne n'était âgé que de 13 ans.

Le député de Montréal-Centre doit encore appuyer sur les circonstances mystérieuses du mariage de madame Melbourne, No 2, qui a convolé en secondes noces, cinq jours seulement après l'incarcération de son premier mari.

COMITÉ DES FINANCES

Ce comité s'est réuni hier sous la présidence de l'échevin Hearn. Il a été surtout question de l'imposition de nouvelles taxes. L'échevin Hearn s'est opposé à toute augmentation de taxes sur la propriété. Quant aux autres systèmes de taxation proposés, ils sont impraticables, vu leur illégalité.

L'échevin Hearn dit que les rapports de certains journaux au sujet des arranges dus à la ville sont inexacts.

Le montant des arranges donné à la dernière séance, était pour arranges dus depuis plusieurs années. De 1882 au mois de mai 1890, le montant des déficits était de \$159,384, mais depuis cette dernière date, \$140,753 avaient été collectés. Le montant du revenu collecté pour l'année qui vient de s'écouler est de \$522,500, et le revenu pour cette année sera de \$566,800, soit \$44,300 de plus que l'année dernière, ce qui forme une taxe de \$180,000 sur la propriété, à raison de 3 1/2 pour cent sur 1 pour cent d'une évaluation de \$24,000,000 et un revenu provenant des taux d'eau, d'affaires, taxes personnelles, etc., se montant à \$386,000.

Après avoir discuté pendant quelque temps, le comité a décidé de ne pas augmenter les taxes sur les propriétés, mais afin de pouvoir rencontrer tous les besoins, a décidé de ne dépenser que ce qui est d'une nécessité absolue.

Au-delà de 20 demandes ont été faites par les employés municipaux pour augmentation de salaire, mais ces demandes n'ont pas été prises en considération.

Le comité a décidé de soumettre le rapport suivant des allocations à la séance du conseil de ville ce soir.

Table with 2 columns: Item and Amount. Total: \$566,800.00

Nouvelles Locales

Pose d'une grille

Des ouvriers sont actuellement occupés à poser la grille sur le mur de pierre qui sépare le terrain de la Basilique de la rue Ruade. Elle offre un joli coup d'œil.

Pour New-York

M. L. A. Bergevin, marchand de cette ville, est parti aujourd'hui pour New-York.

A Holyoke

Mademoiselle Eugénie Tessier, la charmante et intéressante cantatrice aveugle qui le public québécois a vu plusieurs fois le plaisir d'entendre et d'applaudir, est maintenant établie à Holyoke, Massachusetts, où elle enseigne la musique.

Réunion du cabinet

Il y a eu hier soir une réunion du cabinet provincial à laquelle assistaient les honorables MM. Garneau, Langelier, Duhamel et Ross. La séance a duré jusqu'à minuit.

Arrivages

Des goélettes chargées de bois et de denrées arrivent tous les jours dans notre port, et nos quais commencent à prendre leur physionomie régulière.

Personnel

L'honorable juge Gimon, de Fraserville, est à l'hôtel St-Louis.

MM. P. V. Savard, M. P., et Ludger Alain, avocat, sont au Mountain Hill House. M. C. Beausoleil, M. P. pour Berthier, est en cette ville.

L'hon. M. Laurier est au St-Louis. M. Rochelleau, M. P. P. pour Chambly est à Québec depuis hier matin.

M. O. Desmarais, député de St-Hyacinthe à la législature de Québec, est au St-Louis. Sir A. P. Caron doit partir ces jours-ci pour aller passer quelque temps à Baltimore, d'après les ordres de son médecin.

Le ministre de la milice souffre d'une assez forte bronchite.

Les patriotes de 1837-38

M. François Trépanier écrit au Canadien de St-Paul pour contredire la note publiée par les journaux canadiens qu'il n'y a que deux survivants des patriotes de 1837-38.

M. Trépanier en connaît quatre, dont voici les noms.

Léandre Ducharme, de Chateauguay ; F. H. Touchette, de Ste-Martine ; Ant. Rousin autrefois de Terrebonne et actuellement et depuis plusieurs années à Ely, cantons de l'est, Canada, et âgé de 83 ans ; enfin François Trépanier, qui réside à Minneapolis depuis plusieurs années, né à Napierville, fait prisonnier à Napierville, le 9 novembre 1838, à l'âge de 18 ans, et condamné à mort le 6 janvier 1839.

Bateaux-pilotes

Les bateaux pilotes No 1, No 2, sont sortis du bassin Louise pour se préparer à partir ; le No 2 partira le premier.

Service des phares

Le phare flottant Manicouagan, le phare de l'île Rouge, les deux phares flottants de la traversée de Saint-Robert, sont sortis du bassin Louise et se préparent à un départ prochain pour leurs stations respectives.

LE MAGASIN DU LOUVRE, Vis-à-vis la Cote du Palais. Nouveautés du Printemps !

PAR LES DERNIERS PAQUEBOTS : MAGNIFIQUES PATRONS DE ROBES ! MAGNIFIQUES ÉTOFFES A ROBES, COULEUR ! MAGNIFIQUES SATEEN, COULEUR !

VALEUR EXTRA EN CACHEMIRE ET DRAP HENRIETTA Gilets et Robes pour Enfants, Parasols, Etc., Etc. 10 DOZ. GILETS EN SOIE, SERGE, ETC. 2 Caisse Imperméables pour Dames et Messieurs !

JOB ! JOB ! 500 Vgs DRAP HENRIETTA, noir ! 75° POUR 54°

Attendu Mardi, le 7 350 Vgs Soies Surah et Ponjor Fleurie ! ASSORTIMENT COMPLET Département des Messieurs !

Des tailleurs d'expérience dans l'établissement. Toute commande par la maille recevra une attention spéciale. COTE & FAGUY, 27, Rue St-Jean, VIS-À-VIS LA COTE DU PALAIS. Québec, 4 avril 1891 - 5 déc. 90 - 1 an. 64

Le lit de Plon-Plon Un Américain, amateur de curiosités, a essayé d'acheter le lit sur lequel est mort le prince Napoléon. Bien qu'il en ait offert \$500, il n'a pu l'obtenir de la famille de Napoléon.

L'affaire de la " Justice " Son Honneur le juge Andrews a rendu jugement ce matin, sur les motions présentées dans la cause de la Compagnie d'Imprimerie provinciale contre Belleau et al.

La motion faite par M. Amyot, pour jugement conformément au retrait par lui produit antérieurement, a été rejetée.

La motion de M. Pelletier pour substituer MM. Pelletier et Fontaine à MM. Amyot, Pelletier et Fontaine, a également été rejetée.

Son Honneur a déclaré que les deux assemblées des actionnaires de la Justice tenues en opposition l'une de l'autre sont nulles toutes les deux. Cette décision est basée sur une des clauses de la constitution de la compagnie qui déclare, qu'aucun changement ne pourra être fait dans le bureau de direction, sans un avis d'au moins trois mois.

Conseil de ville Séance spéciale du conseil de ville ce soir à 7.30 heures.

Ordre du jour : 623e rapport du comité des marchés (nomination d'un inspecteur de viande) ; 16e rapport du comité de police (réclamation de M. G. E. Paré).

Avis de motion de M. l'échevin Robitaille. "Que Son Honneur le maire emprunte \$5,500 de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec."

Avis de motion de M. le conseiller Gagnon. "Que le comité des finances donne instruction aux coteiseurs de faire un recensement en même temps que leur cotisation."

Les Canadiens à Paris M. N. Bernatchez, M. P. P., Montmagny, Grand Hôtel.

M. Robert Ness, Châteauguay, Grand Hôtel.

M. H. Malingre, Montréal, 65, rue du Rocher.

M. l'abbé V.-P. Jutras, Hôtel Fénelon. Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, et l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, ont quitté Rome hier. La maladie de Mgr Doucet à qui Sa Grandeur avait confié l'administration de son diocèse lèvera son retour au Canada. Le prélat s'embarquera soit par la Champagne, le 18 de ce mois, soit par la Gascogne, le 25.

M. et Mme L.-J. Fréchette et M. A.-O. Bruneau se sont embarqués ce matin, à bord de la Normandie, pour New-York ; Mme Watier et Mlle Perrault par la Compagnie néerlandaise.

A un déjeuner donné chez Durand, mercredi, par notre artiste, M. Philippe Hébert, il y a eu échange de toasts portés aux deux pays et discours prononcés par M. Mercier et M. Herbet, conseiller d'Etat, directeur des pénitenciers.

Assistaient à ce déjeuner M. Meroier, M. Sheyn, M. Herbet, M. Roly, de l'Institut, M. Fabre, M. Gaston Roulet, M. Beaugrand, M. G.-A. Drole, M.-J. Fréchette, député canadien, M. L.-J. Forget.

On annonce la mort de M. J. R. Dubail, ancien maire du Xe arrondissement et père de M. Georges Dubail, ancien consul général de France à Québec, aujourd'hui consul général à Amsterdam.

Lundi, M. Beaugrand, ancien maire de Montréal, présenté par M. Herbet, conseiller d'Etat, a été reçu à l'Élysée, par M. le Président de la République.

Librairie Montmorency-Laval On trouvera à notre librairie les ouvrages suivants ; Vie de Monseigneur de Laval, L'Amé Sainte, Vie de St-François de Sales, Histoire de Ste-Thérèse, La voie de la paix intérieure, Un aide dans la douleur, Traité de l'amour de Dieu, Manuel des âmes intérieures, De l'Esprit et de la voie de sacrifice, etc., etc.

Une visite est respectueusement sollicitée. PRUNEAU et KIROUAC, 28 rue de la Fabrique.

David Ouellet, ARCHITECTE, 85, RUE D'AIGUILLON, 85.

LA SOCIÉTÉ D. OUELLET & BUSSIÈRES est dissoute de consentement mutuel M. OUELLET continue seul jusqu'au ter mai prochain au local mentionné. Le premier mai son bureau sera transporté au No 113, RUE ST-JEAN, H.-V., et son atelier restera sous la gérance de M. DAMASE BLAIS. Québec, 30 mars 1891 - 1 an. 130

Le 6 OCTOBRE 1890, les trains partiront de la station du Passage, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC 7.30 A. M. — Express direct pour la Vallée Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

8.45 P. M. — Train mixte pour St-Raymond tous les jours, y arrivant à 6.30 P. M.

ARRIVÉE A QUÉBEC 9.00 A. M. — Train mixte part de St-Raymond tous les jours, à 6.20 A. M. arrivant à Québec à 9.00 A. M.

7.00 P. M. — Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la jonction Chambord à 8.40 A. M.) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac-St-Jean et Saguenay, à l'est de la jonction Chambord, est enregistré pour la jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.

25 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du Lac-St-Jean, à des prix nominaux.

Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage, GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries. Billets en vente chez K. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

Four informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT, Sect. 5e Génral. Québec, 4 octobre 1890

SIÈMEIN DE FER INTERCOLONIAL

1890.-Arrangements d'hiver.-1891

LE 17 APRÈS LUNDI, le 16 MARS 1891, les trains sur ce